

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DIRECTEUR  
SÉANCE DU 27 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le, 27 janvier  
A vingt et une heure, le Comité Directeur du CODEP, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison  
des Sports des Ponts de Cé, sous la Présidence de M. LUCAS

**Étaient présents** : Lucas P, Freulon MD, Terrien B, Radigois J, Pauly M, Garnier JL, Fabre B, Chaplet B, Revert F.

**Absents excusés** : Grimault S, Bréjard V, Soutif T, Louis D, Latonnelle R, Benoist A.

**Secrétaire de séance :**  
Mme PAULY Mélanie

**Objet de la délibération N°003-2010**

**DECISION CONCERNANT LE CNDS 2010**

Au regard des critères d'éligibilité au CNDS 2010 pour les Comités Départementaux de Maine et Loire il est décidé de ne pas multiplier les demandes de subventions pour le CODEP 49 mais de privilégier deux cibles : la formation départementale N4 et l'acquisition de matériels pour les jeunes.

Vu la décision antérieure du Comité Directeur de répondre favorablement à la demande d'aide du CPAT pour s'installer sur Trélazé et de reconduire l'aide qui avait été accordée au JDC ;

Vu la formation départementale N4 organisée cette année en deux pack avec notamment l'expérience de la délocalisation et du rassemblement sur une semaine en stage final autour de 19 stagiaires.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter la subvention la plus importante possible sur les deux actions citées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au compte-rendu des débats,  
Fait aux Ponts de Cé, le 27 janvier 2010  
Le Président,

Philippe LUCAS  
  
FFESSM.fr  
Comité Départemental  
du  
Maine et Loire  
Fédération Française d'Études et des Sports Sous-Marins